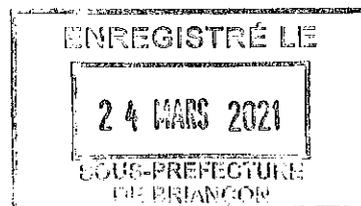




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



DEL 2021.03.10/46

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème : Forêt

Etaient présents :

Objet :

**Renouvellement
de l'adhésion au
programme
européen des
forêts certifiées
(PEFC)**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de
membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés : 31**

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN, Monique OLLAGNIER

Absent :

Eric PEYTHIEU

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur :Mme Emilie DESMOULINS

VU le Code forestier, notamment ses articles L211.1 et R124.2 ;

VU les règles de gestion forestière durable proposées par le programme européen des forêts certifiées (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) ;

CONSIDERANT le programme international PEFC qui garantit une gestion durable des forêts par une récolte raisonnée du bois, par une exploitation préservant la biodiversité et par la valorisation économique du bois ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune à ce programme depuis le 1^{er} février 2011 pour toutes ses forêts ;

CONSIDERANT le coût annuel de cette adhésion qui s'élève à 191.27 € ;

CONSIDERANT les travaux de la commission ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEPLACEMENTS, TRAVAUX réunie le 08/03/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De renouveler l'adhésion de la commune au programme PEFC pour l'ensemble de ses forêts, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} février 2021 ;
- De s'engager à respecter les cahiers des charges nationaux du propriétaire forestier et de l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ;
- D'accepter et de faciliter la mission de l'organisme certificateur et / ou de PEFC PACA pouvant être amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion ;
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- D'accepter que la présente adhésion soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- D'accepter le principe d'amélioration continue de la démarche PEFC qui peut engendrer des modifications du cahier des charges ;
- De s'acquitter de la contribution financière (191.27€ / an) auprès de PEFC PACA ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FORET DEL 2021.03.10/46

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURGIA



